

Résolution sur le narcotrafic dans les eaux européennes: protéger nos frontières et soutenir les agents des services répressifs

2026/2797(RSP) - 17/09/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 601 voix pour, 4 contre et 5 abstentions, une résolution sur le narcotrafic dans les eaux européennes : protéger nos frontières et soutenir nos agents chargés de l'application de la loi.

Le texte adopté en séance plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew, Verts/ALE et The Left.

L'Europe est une destination et un marché de consommation majeurs pour les drogues illicites, générant un marché de plusieurs milliards d'euros impliquant des réseaux de trafic de drogue, des mafias et des organisations criminelles ou terroristes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Europe. Les récentes attaques et les décès liés au trafic de drogue dans plusieurs États membres de l'UE, dont le Portugal, l'Espagne, la France, la Belgique, les Pays-Bas et l'Italie, soulignent la nécessité **d'accroître les ressources et les moyens opérationnels au niveau de l'UE.**

Le Parlement a fermement condamné les attaques et déploré les pertes en vies humaines de toutes les victimes directes et indirectes du trafic de stupéfiants dans l'UE. Il a condamné avec la plus grande fermeté les activités des réseaux criminels impliqués dans le trafic de stupéfiants, qui portent atteinte à la sécurité publique, alimentent la violence et la corruption et menacent la santé et le bien-être des citoyens européens. La Commission et les États membres sont invités à **renforcer les capacités répressives et judiciaires** en augmentant les financements, le soutien opérationnel et les ressources allouées aux services et organes répressifs et judiciaires spécialisés dans la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Par ailleurs, la résolution a souligné la nécessité de **renforcer la coopération et l'échange d'informations** entre les services douaniers, les forces de l'ordre, les autorités judiciaires et administratives, et a invité la Commission à mettre en place le cadre nécessaire pour soutenir ces efforts. Tout en reconnaissant le caractère hautement risqué des missions exercées par les policiers, les agents des douanes et des frontières ainsi que les autres personnels de première ligne des forces de l'ordre engagés dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, le Parlement a demandé que ces missions soient reconnues et classées comme **professions à haut risque** au sein de l'UE.

La résolution appelle à un **dialogue** au niveau de l'UE entre les États membres sur les défis opérationnels rencontrés par les forces de l'ordre lors des poursuites maritimes, en vue de partager les meilleures pratiques en matière d'interception et de neutralisation sûres et efficaces des navires.

Le Parlement a souligné qu'une attention particulière devait être portée aux **régions ultrapériphériques de l'UE**, dont la situation géographique les rend particulièrement exposées et vulnérables au phénomène du trafic de stupéfiants. Il a également exhorté **Frontex, l'AESM, Eurojust et Europol** à renforcer leurs activités conjointes dans les eaux de l'UE et leur coopération avec le Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N), notamment par une coordination en temps réel et un partage de renseignements renforcés.

La résolution demande d'allouer des **ressources suffisantes** à la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour les ports, de la stratégie de l'UE en matière de drogues et du plan d'action contre le trafic de

stupéfiants 2026-2030, et de renforcer la coopération entre les États membres, les agences de l'UE, la société civile, les partenaires internationaux et le secteur privé par le biais de l'Alliance des ports européens. Elle préconise la mise en place **de formations, de mesures de prévention et de protection pour les travailleurs portuaires** et appelle à une coopération avec l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL) afin de développer les programmes de formation spécialisée des autorités répressives, de renforcer leur expertise dans la lutte contre la criminalité organisée liée à la drogue et de promouvoir l'échange de bonnes pratiques entre les États membres.

Enfin, le Parlement a appelé à un **renforcement de la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites** liés au trafic de stupéfiants, notamment via les systèmes bancaires et financiers européens, ainsi qu'à une plus grande transparence et une meilleure responsabilisation des réseaux facilitant le contournement des contrôles dans les principaux ports européens. Il a exhorté les États membres à **renforcer l'identification, le gel, la saisie et la confiscation des avoirs** liés au trafic de stupéfiants et au crime organisé afin de garantir que les produits du crime soient effectivement retracés, saisis et, en définitive, confisqués.